

Compte-rendu du Conseil Scientifique du 30 juin 2009

par les élus des listes UPUP-UPC (Un Projet Universitaire Partagé - Une Présidence Collégiale) soutenues par : SNESUP, SNEP, SNCS, UNSA, SLR, SLU.

Rappel : vos élus des listes UPUP-UPC sont : Florence Alazard, Michelle Biget-Mainfroy, Magaly Caravanier, David Clarys, Fernando Copello, Pierre Damphousse, Michael Davie et Michel Le Corff.

Les élus de notre liste présents au CS restreint de ce jour : Magaly Caravanier, David Clarys, Pierre Damphousse, Michael Davie, Michel Lecorff.

Ordre du jour :

Restreint aux professeurs et maîtres de conférences :

- Recrutement d'ATER pour lesquels il manquait des avis lors du CS du 23 juin.

Pleinier :

- Présentation des objectifs de l'E.A. 2109
- Avis sur les dossiers d'Appels à Projets Région – (1er appel d'offres)
- Prévision d'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants (fil de l'eau 2009)
- Conventions internationales
- Budget des Equipes de Recherche : Auto-évaluation – Critères d'Etablissement
- Questions diverses

1- Recrutement ATER :

Tous les avis manquant ayant été recueillis, le CS donne un avis favorable à l'ensemble des classements sur les postes d'ATER permanents des IUT et UFR L&L et ASH. En ASH, seul le poste de 16^e section sera à discuter le 7 juillet, la CSDP, les laboratoires, et le département de psychologie ne s'étant pas prononcés.

2- Présentation de l'EA 2109 (CERMAT, Centre d'études et de Recherches en Management de Touraine). Cette présentation fait suite au changement à la direction du laboratoire : M. Zollinger est remplacé par V. Des Garets

3- Avis sur les dossiers d'Appels à Projets Région :

L'ensemble des demandes a reçu un avis favorable à l'exception du projet "FMRC" qui n'était pas assez élaboré.

4- Conventions internationales :

Les différentes conventions ont reçu un avis favorable :

- renouvellement de la convention recherche "Biologie et Biotechnologie des Insectes": porteur du projet : M. J. P. Monge - I.R.B.I.
- convention internationale de co-tutelle de thèse de doctorat avec l'Université de Sao Paulo (Brésil) : porteur du projet : Mme F. Velge Roussel - Cellules Dendritiques et Greffes
- convention avec Fondation Dino Terra - à Lucques (Italie) - porteur du projet : M. Bouchard - Histoire des Représentations

- convention de coopération formation/recherche avec le Centre d'Etudes et de Documentation Economique, Juridique et Sociale (CEDEJ) au Caire (Egypte) - porteur du projet : Mme Florin - UFR Droit
- convention de coopération formation/recherche avec l'Université Libanaise de Beyrouth - porteur du projet : Anne Duittoz - UFR Sciences et Techniques

5- Prévision d'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants (fil de l'eau 2009)

Les élus UPU-UPC demandent des informations sur l'origine des propositions d'utilisation des emplois vacants. Il apparaît qu'elles émanent uniquement des directeurs de composantes et du Président. Dans certains cas, il semble que les directeurs de composantes n'ont pas consulté les laboratoires et départements concernés. Une discussion s'engage alors sur la mise en place d'une consultation plus large concernant les emplois vacants, tout particulièrement lorsqu'il y a un redéploiement. Les élus UPUP-UPC proposent que pour l'avenir le CS demande l'avis des laboratoires et départements. Le CS se prononce à l'unanimité pour cette proposition, contre l'avis de M. Isingrini, VP recherche, qui ne souhaitait pas que soit recueilli l'avis du département. Les propositions d'utilisation pour l'année 2009-2010 sont ensuite adoptées avec 6 abstentions dont celles des élus UPUP-UPC qui estiment que la consultation n'a pas été assez large et qu'il manque des informations importantes pour statuer, notamment dans le cas où un transfert est proposé. Ci-dessous, la liste des postes qui connaissent un changement de section ou d'affectation. Les autres postes ont été reconduits dans leur section d'origine.

3 ^e section :	MCU 0797 proposé en ATER 1 ^{ère} section
Sc Eco :	PRCE 0794 proposé en contractuel IGE
5 ^e section :	Pr. 0733 proposé en ATER 1 ^{ère} section Pr. 1153 proposé en ATER 1 ^{ère} section SURN 1076 proposé en ATER 1 ^{ère} section
6 ^e section	Pr. 0546 proposé en MCU associé MCU 1185 proposé en MCU associé MCU 1037 proposé en demi-ATER 8 ^e section
Lettres M.	PRAG 0356 proposé en PRAG anglais UFR Sciences
Lettres M.	PRCE 0894 proposé en ATER Lettres Modernes
11 ^e section	MCU 0311 proposé en ATER 27 ^e section MCU 1381 proposé en ATER EPU puis MCU 11 ^e section au 01/09/11 Pr. 0553 proposé en ATER 2 ^e section Pr. 1357 proposé en ATER Biochimie
Educ. Music.	PRAG 0918 proposé en PRAG Anglais
23 ^e section	MCU 0153 proposé en ATER 1 ^{ère} section
Math.	PRCE 0920 proposé en contractuel en mathématiques
26 ^e section	MCU 1376 proposé en ½ ATER 26 ^e section et ½ ATER 29 ^e section
31 ^e section	MCU 1073 proposé en ATER 66 ^e section
66 ^e section	Pr. 0805 proposé en ½ ATER 69 ^e section et ½ ATER 67/68 ^e section
67 ^e section	MCU 1130 proposé en 2 ½ ATER 67/68 ^e section puis IGR IRBI rentrée 2010
Com.	PRAG 1108 IUT Blois proposé en contractuel

Il est à noter qu'alors que la 1^{ère} section n'avait qu'un seul poste vacant, elle bénéficiera de 6 postes d'ATER, en plus d'un ATER sur support permanent.

A la demande d'un élu, 2 postes vacants en 26^e section ont été chacun divisés en 2 demi-postes d'ATER dans la même section.

6- Budget des Equipes de Recherche : Auto-évaluation – Critères d'Etablissement

M. Isingrini rappelle qu'une partie du budget a été versée aux laboratoires de recherche au 1er janvier 2009 et qu'il s'agit ici de la distribution de la part variable qui concerne 2 x 10% du budget total alloué. Deux catégories distinctes seront donc discutées :

- 10% auto-évaluation reposant sur les actions qu'a réalisées le laboratoire (organisation de colloques, actions culturelles scientifiques, nombre de petits contrats, soutenances de thèses et d'HDR ..) l'année précédente.

- 10% établissement (plus difficile à obtenir selon les termes employés par le VP recherche) reposant sur les actions pour lesquelles le laboratoire a été soumis à des opérations extérieures exigeantes type EGIDE, ANR, projet européen, etc..

M. Isingrini souligne que les critères d'attribution ont été discutés en CP et qu'une lettre de cadrage avait été transmise à chaque directeur de laboratoire pour l'informer sur les actions qui seraient prises en compte pour l'attribution des 2 x 10%.

Un tableau (voir document scanné joint), préparé par M.Isingrini, est distribué et présente l'attribution des 2 x 10% pour chaque laboratoire. La colonne « budget /an » est le budget annuel de chaque équipe, les 10% possibles sont notés dans la colonne suivante. Pour la colonne « NB de publiants », suite à la question d'un élu, M.Isingrini précise qu'il s'agit du nombre de publiants au début du contrat et que celui-ci sera revu au début 2010. La colonne « taille labo » a soulevé un certain nombre de débats. Quatre catégories de taille de laboratoire sont proposées sur la base de la taille moyenne obtenue avec l'ensemble de tous les laboratoires. La catégorie 1 correspond au laboratoire ayant une taille comprise entre 0+ et 25%, pour la 2, entre 25 et 50%, etc... Des élus ne trouvent pas cette idée de catégories très juste et aimeraient que seul le nombre de publiants soit considéré. En effet, l'indice obtenu (F/E), directement lié à la part des 2 x 10% attribuée, est calculé à partir de cette catégorie de taille de labo. Un élu demande donc à ce que le calcul soit fait à partir de la taille réelle du laboratoire et suggère de supprimer cette colonne taille labo. M. Isingrini propose de refaire le calcul pour le prochain CS et de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain CS. Des élus interviennent en précisant que l'on discute sur quelques euros et qu'au final cela ne changera pas grand-chose. Un autre élu évoque le problème de la qualité du colloque organisé ou de la taille des ANR, etc.: doivent-ils être mis tous sur le même pied d'égalité ? De même est-ce que tous les laboratoires ont les mêmes besoins ? M. Isingrini propose alors de créer une commission d'élus CS qui siègeraient durant ½ journée pour discuter de cette attribution laboratoire par laboratoire, mais beaucoup soulignent que leur emploi du temps n'est pas extensible. Au final, le tableau tel qu'il nous a été distribué est proposé au vote avec le seuil minimum de 500 euros par laboratoire. Il est adopté avec une abstention.

7- Questions diverses

a) Michel Insignini à fait part à la présidence des propositions émises par le CS restreint du 23 juin concernant l'expertise des dossiers d'avancement confiée cette année au CS et au CEVU. La réponse de la présidence est qu'elle en a pris bonne note et qu'elle prendra des dispositions pour l'année suivante qui iront dans le sens de ces propositions.

b) Le CS approuve à l'unanimité une demande de labellisation pour deux journées scientifiques à Polytech.

c) Le CS approuve à l'unanimité l'élection par anticipation du nouveau directeur du GRAT

d) Un élu demande qu'il soit mis à l'ordre du jour du prochain CS les contrats doctoraux afin que l'université prenne position sur l'application des nouveaux textes qui laissent beaucoup de marges de manœuvre (rémunération, charge d'enseignement, conditions d'âges, ...).